

FICHE ORIENTATION SAGE-FEMME

I. Présentation de la filière

✓ QU'EST-CE QU'UNE SAGE-FEMME ?

Définition de l'OMS: « Une personne qui a suivi un programme de formation reconnu dans son pays, a réussi avec succès les études afférentes et a acquis les qualifications nécessaires pour être reconnue ou licenciée en tant que sage-femme. »



Elle doit être en mesure de donner la supervision, les soins et les conseils à la femme enceinte, en travail et en période post-partum (entre la fin de l'accouchement jusqu'au retour de couches, c'est-à-dire les premières règles après la grossesse), d'aider lors d'accouchement sous sa responsabilité et prodiguer des soins aux nouveaux-nés et aux nourrissons.

Ses soins incluent des mesures préventives, le dépistage des conditions anormales chez la mère et l'enfant, le recours à l'assistance médicale en cas de besoin et l'exécution de certaines mesures d'urgence en l'absence d'un médecin.

Elle joue un rôle important en éducation sanitaire, non seulement pour les patientes, mais pour la famille et la préparation au rôle de parents et doit s'étendre dans certaines sphères de la gynécologie, de la planification familiale et des soins à donner à l'enfant. »

C'est un métier incluant des spécialités très diverses, pouvant mener à des orientations très différentes avec des modes d'exercices variés.

La sage-femme est donc présente pour :

♦ Le suivi prénatal

Elle assure le suivi de la grossesse normale.

Elle peut faire la déclaration de grossesse et prescrire les examens de suivi de grossesse.

Son intervention est d'ordre médical (échographies, surveillance du fœtus, dépistage des facteurs de risque) et psycho-social (suivi psychologique de la future mère, séance de préparation à l'accouchement).

Elle joue également un rôle d'information et de prévention.

♦ Les accouchements

Elle assure les accouchements **SEULE** du moment qu'ils se passent bien, à l'hôpital. Elle surveille l'évolution du « travail » jusqu'à la naissance

Si un risque se révèle ou qu'une césarienne est à prévoir, elle fait appel au gynécologue-obstétricien ou au chirurgien. Elle doit donc détecter/anticiper seule les situations à risques.

Après la naissance, elle examine le nouveau-né, contrôle ses réflexes et sa bonne santé.

♦ Le suivi postnatal

Elle surveille le nouveau-né pendant **1 mois** et prodigue les soins nécessaires à la mère lors des suites de couches, de la visite post-natale et de la rééducation post-natale. Elle peut faire les premières vaccinations du nouveau né.

Elle donne des conseils sur l'allaitement.

♦ Le suivi gynécologique

Les sages-femmes sont maintenant autorisées à proposer à toute patiente en bonne santé des consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention.

✓ PRESENTATION GLOBALE DU PARCOURS DES ETUDES

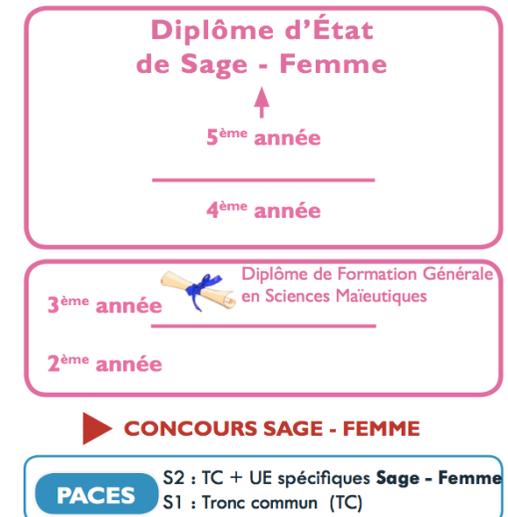
Les études de sage-femme durent 5 ans : la PACES suivie de 4 ans en école de sages-femmes :

- 1^{ère} année post-PAES = L2
- 2^{ème} année post-PAES = L3
- 3^{ème} année post-PAES = M1
- 4^{ème} année post-PAES = M2

À l'école de sage-femme, on parlera plus de :

- Ma2 pour la L2
- Ma3 pour la L3
- Ma4 pour la M1
- Ma5 pour la M2

Parcours Sage - Femme ¹



II. Détail de la formation

A. L2 (= Ma2) Sage-femme

✓ RENTREE ET INSCRIPTION

- La rentrée universitaire commence le 1^{er} lundi de septembre et les cours se terminent la 1^{er} semaine de juillet. (Pour les Ma2, en général, la rentrée a lieu vers le 13/14 septembre)
- **Inscription** : Il faut payer l'inscription à la faculté de médecine : environ **400€** pour un étudiant de 20 ans (dont environ 200€ de sécurité sociale qui peuvent vous être remboursés par l'URSAFF si vous êtes boursier).

✓ HORAIRES ET COMPOSITION DE L'ENSEIGNEMENT

- Il n'y a pas de semaine type, chaque semaine l'emploi du temps est différent. Il est possible de finir à 15h comme à 18h ... Et en général, les cours commencent à 9h (parfois 8h). **Tous les cours et TP/TD sont obligatoires. +++**
- Les UE enseignées en L2 sont les suivantes :
 - **Tissu sanguin et système immunitaire**
 - **Système cardio-pulmonaire** (Cardiologie et Pneumologie)
 - **Sémiologie**
 - **Reins et voies urinaires**
 - **Agent infectieux et hygiène** (Parasitologie, Bactériologie, Virologie, Mycologie et Hygiène)
 - **Système locomoteur, digestif, neurosensoriel et dermatologie** (Orthopédie, traumatologie, rhumatologie, Neurologie, Ophtalmologie, Dermatologie, ...)
 - **Santé société et humanité** (Psychologie, Anthropologie médicale, Ethique, Droit et législation)
 - **Hormonologie et reproduction**
 - **Obstétrique et Maïeutique**
 - **Pédiatrie, puériculture et néonatalogie**
 - **Santé publique démarche de recherche** (*santé publique + Démarche de recherche = exposés + Anglais + C2I = diplôme d'informatique*)
 - **Apprentissage cliniques** = validation des stages
 - **UE libres** (début de mise en place prévu pour le second trimestre de l'année 2013-2014)

- L'emploi du temps de L2 est réparti entre **cours** (magistraux, TP, TD), **temps personnel** pour faire des rapports de stages, des exposés et des fiches techniques sur les soins infirmiers et **stages**

① Quel est le matériel requis au cours de cette année ?

- En début d'année, il vous sera demandé d'acheter **4 tenues** (blouse + pantalon) qui sont à prendre obligatoirement auprès du fournisseur officiel du CHU qui se déplacera à l'école.
- Il vous faudra aussi des chaussures réservées à l'usage hospitalier.
- Vous pouvez aussi prendre une veste, une montre-trotteuse, une pince Kocher, un garrot, ... et à votre convenance autres gadgets utiles.

🗣️ En L2, est-on déjà proche de la « vraie pratique » d'une sage-femme ?

- Au début de la L2, les apprentissages sont encore très **généraux** (cardio, néphro...) mais les profs essaient la plupart du temps d'orienter leur cours vers les points les plus importants pour une sage femme.
- En L2, nous devons apprendre tous les **soins infirmiers** (prise de sang, pose de cathéter, sondage urinaire, pansement, ...)
- On commence aussi quelques matières très spécifiques à la profession (obstétrique, pédiatrie...)

🗣️ Quelles matières enseignées en PACES sont en rapport avec la suite des enseignements de deuxième année ?

- Concernant les matières vues en PACES, vous reverrez un peu des notions d'embryo, BDR, histo, UE 8 et pharmaco.
- En revanche pour la SSH, l'UE 9 et l'UE 10, les notions abordées en PACES seront clairement utiles.

✓ STAGES

- Il y a 3 stages dans l'année :
 - ☑ **Stage infirmier d'un mois** (du 4 janvier au 31 janvier pour l'année 2015/2016)
 - ☑ **Stage en suite de couche de 3 semaines** (les 3 premières semaines d'Avril pour l'année 2015/2016)
 - ☑ **Stage en suites de couches de 3 semaines** (les 3 premières semaines de Juin pour l'année 2015/2016)

(Concernant les stages en suite de couches, il y a un qui se fera côté bébé et l'autre côté Maman)

- Aucune rémunération pour en L2 & L3 (*rémunération à partir de la M1*)

✓ CHARGE DE TRAVAIL ET SYSTEME DE NOTATION

- Un travail **sérieux et continu** durant toute l'année est nécessaire pour valider la L2. Le plus difficile reste d'oublier la méthode d'apprentissage « bête et méchante » de la P1, pour acquérir une méthode « plus intelligente » et « plus utile » qui permet d'acquérir des connaissances pour le métier de sage femme.
- Depuis la rentrée 2015/2016, la notation se fait par **Partiels**. C'est la première année qu'ils mettent en place ce système de notation. Tout au long de chaque semestre, vous n'aurez pas de note. Vous aurez une semaine de partiels à la fin de chaque semestre.

① Les relations avec les enseignants sont-elles bonnes ?

- En L2, nous avons beaucoup d'intervenants différents (spécialistes de chaque sujet). Les relations sont plutôt bonnes, ils acceptent de répondre à nos questions pendant le cours, ils sont disponibles à la fin du cours et souvent ils nous laissent leur mail.
- Nous avons **2 cadres sages femmes** chaque année qui sont chargées de planifier nos cours et nos stages. Ce sont nos référentes à l'école, elles sont disponibles et à notre écoute.

☞ Existe-t-il une bonne ambiance dans la promotion ?

- Chaque promotion est différente... En tout cas, il vaut mieux avoir une bonne ambiance, vu le temps qu'on passe ensemble ! C'est une petite école, les liens se créent très rapidement !!

B. L3 sage-femme

✓ RENTREE ET INSCRIPTION

- Toutes les années de sage femme ont la même rentrée (1^{ère} semaine de septembre) et la même fin (1^{ère} semaine de juillet).
- **Inscription** : comme en L2, environ **400€** pour un étudiant de 20 ans (dont environ 200€ de sécurité sociale qui peuvent vous être remboursés par l'URSAFF si vous êtes boursier).

✓ COMPOSITION DE L'ENSEIGNEMENT ET STAGES

- L'année est composée d'une alternance entre **1 à 3 semaines de cours** et **3 semaines de stage**.
- Cette année est beaucoup plus dense en stage :
 - 2 stages de 3 semaines en **consultation prénatale** = 6 semaines
 - 4 stages de 3 semaines en **salle de naissance** = 12 semaines

- 2 stages de 3 semaines en **suite de couche** = 6 semaines

→ **24 semaines de stage** en tout.

- Les choses sérieuses commencent cette année : on apprend à faire seul des accouchements ;)
- Les matières essentielles enseignées sont : **l'obstétrique**, la **pédiatrie** et la **gynécologie**. On étudie aussi le **droit**, **l'embryologie**, **l'anesthésie-réanimation**, la **génétique**, la **SSH**, la **santé publique**, **l'anglais**, la **pharmacologie**.
- Toutes les formes de cours sont exploitées : cours magistraux, exposé, TD

✓ CHARGE DE TRAVAIL ET SYSTEME DE NOTATION

- Il faut fournir un travail régulier, ce qui est parfois difficile avec les stages qui peuvent être très fatigants.

① Les relations avec les profs enseignants sont-elles bonnes ?

- Idem que pour la L2 sauf qu'on a moins d'intervenants différents, du coup on crée plus de liens avec les profs.

C. Suite des études : Master 1 et Master 2

Ces deux années sont consacrées :

- à la **rédaction d'un mémoire**
- à l'apprentissage des **situations pathologies**
- à la préparation du **diplôme d'état**

On fait de plus en plus de stages :

- En consultation
- En salle de naissance
- En suites de couches

Mais aussi :

- En **gynécologie**, en **réanimation néonatale**, dans les services d'**hospitalisation des grossesses pathologiques**.

III. La pratique

✓ MODES D'EXERCICES

- 60% travaillent dans les **hôpitaux publics**
- 25% dans les **hôpitaux privés**
- 15,6% dans le secteur **libéral**
- 7,8% dans les PMI (protection maternelle et infantile)
- Quelques sages femmes expertes travaillent dans les tribunaux



✓ COMPETENCES ET ROLES

La sage femme en milieu hospitalier peut exercer dans tous ses **champs de compétence** :

- **Suivi prénatal de grossesse physiologique**
- Consultation de **gynécologie**, de **contraception** et de **prévention** (prescription de pilule, examen gynécologique de routine, frottis, soins de pathologie bénigne)
- Suivi de la **femme en travail** et réalisation de **l'accouchement eutocique** (= physiologique)
- **Accueil du nouveau-né bien portant** et réanimation en cas de problème
- **Surveillance de l'accouchée physiologique** et de son nouveau-né pendant toute la durée de l'hospitalisation
- Réalisation de la **consultation du post partum physiologique** (1 mois ½ après l'accouchement)

La sage femme coordonne les soins autour de la femme enceinte, de l'accouchée et du nouveau-né.

En cas de pathologie, la sage-femme doit faire appel au spécialiste (gynéco-obstétricien, pédiatre, anesthésiste, diabétologue, dermatologue, neurologue...) et continue à suivre sa patiente en coopération avec le ou les médecin(s).

Exemple des actes réalisés par la sage femme :

- Soins infirmiers : prise de sang, perfusion, pansement, toilette...
- Accouchement voie basse
- Délivrance artificielle et révision utérine
- Rupture artificielle de la poche des eaux
- Prescription de la péridurale
- Episiotomie
- Suture du périnée après épisiotomie ou déchirure
- Examen du nouveau né à la naissance
- Pose du stérilet

- Pose de l'implant
- Prescriptions dans le cadre de ses compétences (http://www.ordre-sages-femmes.fr/NET/img/upload/2/1217_MÃ%0DICAMENTS AUTORISÃ%0SAUXSF12 octobre2011femmes.pdf)

Exemple des actes non réalisés par la sage femme :

- Extraction instrumentale
- Césarienne
- Pose de la péridurale
- Suture du périnée quand déchirure complète du périnée (= atteinte du sphincter anal)
- Examen du nouveau né au 2^{ème} jour de vie

Pour plus de détails, voir le site de l'ordre des sages-femmes : http://www.ordre-sages-femmes.fr/NET/fr/document//2/exercice_de_la_profession/les_compétences/index.htm

✓ REMUNERATION

- entre 1 600 € et 1 800 € brut par mois (+ primes) pour une sage-femme en début de carrière dans le public.
- Entre 2 700 €/mois et 2 800 €/mois en fin de carrière.
- 2 300 € en moyenne pour une sage-femme en libéral.

✓ LES + ET LES – DE LA FILIERE

On dit que c'est « le plus beau métier du monde »... C'est vrai, mais il faut être **passionné**.

La passion du métier vient souvent après avoir commencé ses études, car c'est un métier qui au final est très mal connu. On ne voit pas le vrai travail de la sage femme avant d'y être immergé.

Le monde des sages femmes on le voit rose, devant les berceaux à gazouiller avec les bébés... C'est un vrai métier médical avec de grosses responsabilités !.. De plus, même quand les choses se passent bien, il faut savoir gérer la **douleur**, **l'épuisement**, **l'angoisse** de la patiente qui se repose entièrement sur nous. Souvent, en sortant de garde, on ressent une grande énergie d'avoir réussi à aider quelqu'un qui était vraiment en difficulté.

C'est un métier **complet** : nous sommes autant dans la réflexion que dans l'action, autant dans la technique du geste que dans la relation humaine.

C'est un métier **prenant** : durant les 12 heures de garde, on a rarement le temps de s'asseoir, on mange souvent à 14h/15h (quand on arrive à manger...) et on a à peine le temps d'aller aux toilettes.

C'est un métier **passionnant** : l'obstétrique est surprenante, les dossiers se suivent mais ne se ressemblent pas. Ce qu'il se passe dans le corps d'une femme relève presque du domaine du surnaturel. C'est une médecine en perpétuelle évolution.

Chaque femme, chaque famille est différente et a son histoire. On est vraiment projeté dans l'intimité, dans la sphère émotionnelle de l'humain, ce qui n'est pas toujours facile. Si on prend le temps de s'intéresser à chaque patiente, on ne peut pas dire que nos journées se ressemblent.

IV. L'évolution de carrière

✓ POSSIBILITES DE SPECIALISATION

On peut passer de nombreux DU (diplômes universitaires) ou DIU (diplômes interuniversitaires) pour se spécialiser dans certains domaines, par exemple :

- Acupuncture
- Echographie
- Contraception
- Suivi des grossesses à risque
- Allaitement
- Rééducation périnéale
- Sexologie
- Tabacologie
- Nutrition
- Homéopathie
- Phytothérapie
- ...

✓ RECHERCHE EN MAÏEUTIQUE

- Dans les textes, il est prévu que les étudiants sage-femme puissent suivre des cours pour passer le **master recherche**.
- A l'école de SF de Nice, on a obtenu l'accès au cours du master recherche à la rentrée 2013... il est donc trop tôt pour vous donner un retour.
- La filière s'ouvre à la recherche, c'est même l'une de ses perspectives d'avenir (*voir les revendications de la grève des SF*), même si la recherche n'est pas le but premier de la sage-femme.

✓ STAGES & PRATIQUE A L'ETRANGER – HUMANITAIRE

- La France est l'un des pays où les études des sages femmes sont les plus longues et les plus techniques. Avec le système LMD (licence-master-doctorat), on devrait avoir des équivalences en Europe, mais ce n'est pas si simple que ça... Les modalités d'équivalence **dépendent de chaque pays**, il faut se renseigner au cas par cas.
- Si on souhaite faire un stage à l'étranger, il faut monter son projet ou reprendre un projet déjà réalisé à l'école de Nice. N'hésitez pas à demander de l'aide à l'école et aux autres étudiants.
- Des projets humanitaires existent surtout une fois diplômé.

✓ PASSERELLES ET EQUIVALENCES

♦ **Etudiant SF à auxiliaire puéricultrice**

L'article 26 de l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture prévoit que « le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture est délivré par le préfet de région dans lequel l'étudiant a accompli sa formation, sur leur demande, aux étudiants sages-femmes qui, après avoir été admis en deuxième année, ont **interrompu leurs études, soit en cours de formation, soit à l'issue d'un échec au diplôme d'Etat**. Ces étudiants doivent cependant, à la date de leur demande, avoir effectué et validé, sous la responsabilité d'un directeur d'un institut de **formation d'auxiliaires de puériculture**, les semaines de stage correspondant aux unités de formation 1 et 3 du référentiel de formation, dont au moins une période dans une structure d'accueil pour enfants de moins de 6 ans ou pour enfants atteints d'un handicap et une période dans une structure sanitaire ».

La durée de stage requise pour obtenir le diplôme d'auxiliaire est aujourd'hui d'une durée de **8 semaines**.

♦ **De la L3 de SF à la L2 de médecine, de pharmacie ou de dentaire**

Avec 120 crédits européens ou deux années validées dans la filière sage femme, il est possible de faire une demande pour rejoindre **la deuxième année de médecine**.

Le **dossier** et la **lettre de motivation** seront examinés dans les moindres détails avant un **oral décisif**.

♦ **Après le diplôme de Sage-Femme**

Elles bénéficient de dispenses de scolarité pour les études :

- ★ de **masseur kinésithérapeute** (dispense de première année sous réserve de satisfaire à l'examen de passage en deuxième année)
- ★ d'**ergothérapeute** (dispense de premier cycle sous réserve de réussite à l'examen organisé en fin de premier cycle)

Elles peuvent obtenir le **Diplôme d'Etat d'infirmier** sous réserve de justifier de **2 ans d'exercice professionnel** de sage-femme et après avoir fait valider, d'une part, un **travail écrit** centré sur la profession d'infirmier et, d'autre part, un **stage** à temps complet de **5 semaines** permettant l'acquisition de certaines compétences.

Elles peuvent ainsi suivre la formation menant au diplôme d'Etat de **puéricultrice, infirmière anesthésiste et infirmière de bloc opératoire**.

Les sages-femmes peuvent accéder de plein droit en **licence de sciences** de l'éducation ou en **licence de sciences sanitaires et sociales**.

Les personnes justifiant du diplôme d'Etat de sage-femme peuvent être admises, après sélection de leur dossier de candidature par un jury, en **3ème année des études de santé (médecine, odontologie, pharmacie)**. Il y a lieu de rappeler que les sages-femmes peuvent également accéder à d'autres formations par le biais de la **validation des acquis d'expérience (VAE)**.

Les sites indispensables de l'étudiant sage-femme :

→ <http://anesf.com/wp/>

→ <http://www.uvmaf.org/liste-1.html>

→ <http://www.ordre-sages-femmes.fr/>

📣 La grève des sages femmes, de quoi s'agit-il ?

<http://avant-on-etait-sage.fr/>

<http://www.change.org/fr/pétitions/reconnaissance-professionnelle-pour-les-sages-femmes>



Adresse et contacts :

Fondation de Bellet

10, avenue Banco 60300 Nice

Tél : 04.92.03.21.00

Fax : 04.92.03.21.14

Mail : esf@chu-nice.fr

Mail des VP études supérieures du BDE Sage-femme :

es.aesfn@gmail.com

Merci à Céline et Jennifer pour avoir réalisé cette fiche !

J'espère que cette fiche d'orientation aura répondu à vos questions ainsi qu'aux questions que vous ne vous posiez pas ! N'hésitez pas à demander à vos tuteurs des infos sur comment se passe leur année, on est aussi là pour ça ☺

N'hésitez pas également à envoyer un mail aux VP études supérieures du BDE si vous avez des questions sur la filière Sage-femme, elles seront ravies d'y répondre ☺

LES SAGES-FEMMES SONT FORMIDABLES ! <3

